

COMITÉ CONSULTATIF ÉHDAA

Le jeudi 9 février 2009 à 19h15

Salle : Orchidée

COMPTE RENDU

1. Constatation du quorum : 19h30

2. Ouverture de l'assemblée et mot de la présidente : 19h35

M. Cormier sera la personne représentante pour la Commission scolaire.

Les activités normales du comité reprennent ce soir. Le mémoire a été présenté le 26 janvier dernier, le tout s'est bien déroulé.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Riendeau dûment appuyé par Monsieur Lapointe.

4. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 27 novembre 2008

Sera remis à la prochaine réunion.

5. Nomination d'un représentant au comité de parents

Madame Carmen Poulin sera absente pour une période indéterminée, qui peut s'avérer longue, et pour assurer l'intérim il est proposé par Madame Mercier que quelqu'un prenne la relève.

Madame Lorraine Picard se montre intéressée et Madame Laliberté appuie la proposition de Madame Mercier

6. Suivi sur le dossier du mémoire

Le mémoire du comité EHDAA a été le dernier présenté et reflétait bien toutes les discussions qu'il y a eu autour de la table. Plusieurs points que les directeurs d'école ont présentés dans leur propre mémoire rejoignaient les points du mémoire du comité EHDAA. Il semble que les commissaires aient bien accueillis le mémoire du comité. Monsieur Riendeau félicite Madame Mercier pour la présentation du mémoire. Madame Mercier souligne le bon travail d'équipe lors de l'élaboration de ce dossier.

7. Gestion dossiers des élèves-comité EHDAA

Mesdames Annie Langevin et Caroline Roy, ainsi que Monsieur Cormier présentent la gestion des dossiers d'élèves à la Commission scolaire.

- Plusieurs groupes ont été rencontrés : professionnels, directions d'écoles, etc.

Si ce dossier est présenté ce soir c'est pour avoir l'avis des membres du comité EHDAA concernant la gestion des dossiers d'élèves

Un parent se demande s'il serait possible que certains documents soient informatisés. Lors des destructions informatiques comment s'assurer que tous les documents soient réellement détruits ou encore protégés en écriture.

Une discussion est lancée sur la sécurité des documents à la Commission scolaire Marie-

Victorin. Madame Roy tente de rassurer en disant que le STI est très mobilisé à ce niveau.

Le dossier d'aide particulière est accessible aux parents qui en font la demande. Le comité EHDAА précise la demande que les parents aient accès au dossier de leur enfant. Au niveau de l'accessibilité des dossiers la problématique des informations de tiers qui pourraient porter préjudices.

Le processus pour avoir accès.

- 1. Demander à la direction d'avoir accès au dossier des élèves*
- 2. Ça prend 20 jours au niveau de la loi afin d'avoir accès.*

Il y a suggestion que dans le dossier scolaire soit mis une note s'il y a plusieurs dossiers (comme dossier professionnel ou d'aide particulière)

Les trois dossiers se retrouvent dans des endroits différents. Comme ces dossiers ne sont pas accessibles aux mêmes personnes. Le degré de sensibilité est différent alors ce n'est pas classé de la même façon. Une discussion importante concernant le passage du primaire au secondaire, de la passation des dossiers.

Et du passage au secondaire vers le CÉGEP ou l'éducation des adultes. Il devrait y avoir un « genre » de plan de transition entre les passages, incluant le passage du CPE ou de la maison vers le préscolaire.

Comment assurer le partage d'informations entre les professionnels interne et externe à la C.S.

Serait-il possible d'informer les parents ou l'élève avant de détruire le dossier professionnel ? (Peut-être informer les parents des délais de conservation des dossiers... ?)

Il ne faut pas oublier que le dossier appartient à la Commission scolaire.

Non aux parents.

8. Période de questions.

- Exercice de feu du Vent Nouveau : Monsieur aimerait avoir un rapport du service d'incendie de la ville de Longueuil... Monsieur Cormier nous assure que les services d'incendies leur ont assuré que les enfants étaient en sécurité. 3 casernes de pompiers sont en permanence sur le cas avec l'école du Vent Nouveau. Serait-il possible d'avoir une entente et une copie du rapport d'entente des services d'incendie. En ce qui a trait au rapport, il faut demander à la direction d'école pour avoir le rapport et l'entente avec le service d'incendie.
- Plan d'action de la ministre concernant les enfants handicapés, Serait-il possible d'envoyer à tous les parents du comité EHDAА le rapport svp.
- Un élève qui a un handicap quelconque et qui aimerait faire le même voyage que ses compagnons de classe, mais cette année l'école demande à ce qu'un accompagnateur soit avec cette personne. Aux frais des parents. Est-ce normal ? Quel est la politique de la C.S. concernant ça ? (Il n'y a pas de politique concernant les sorties éducatives et l'école doit s'assurer des mesures d'encadrement pour cet élève. Monsieur Cormier demandera quelle école est concernée.) Mais pour aller plus loin il serait peut-être intéressant qu'un cadre soit fait pour encadrer.

9. Pause

10. Parole aux membres

11. Période au public

12. Prochaine rencontre : 9 mars 2009

Les dates des prochaines rencontres, après le 9 mars, sont les suivantes : 20 avril, 4 mai et 1^{er} juin prochain.

13. Levée de l'assemblée : Madame Mercier propose la levée de l'assemblée à 21h55, dûment appuyé par Madame Laliberté.